



MUNICIPALITÉ D'IRLANDE

157, chemin Gosford
Irlande (Québec)
Son no

Céline Roy
secrétaire-trésorière

Téléphone : (418) 428-9216
Télécopieur : (418) 428-4262
Courriel : mun.irlande@minfo.net

Le 14 janvier 2004

Monsieur Bob Van Oyen, directeur
Direction régionale Chaudière-Appalaches
Ministère de l'Environnement
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

OBJET : Surversement des égouts dans la rivière Bécancour

Monsieur,

La municipalité d'Irlande est traversée du sud au nord par la rivière Bécancour. Au cœur de son territoire, cette rivière s'élargit en deux endroits pour former respectivement l'étang Stater et le Lac à la truite. Cette portion de la rivière est identifiée comme étant la Haute-Bécancour.

Un rapport du suivi de la qualité de l'eau indique que les égouts de la ville de Thetford surversent dans la Bécancour, dû à l'inefficacité de la station d'épuration des eaux situé à Black-Lake.

Selon Legaré (1999), la concentration de phosphore total entre Black-Lake et la sortie du Lac à la truite, **correspond à plus du double du critère de protection de la vie aquatique**. Dans le bassin versant de la Bécancour, les plus grandes concentrations de coliformes fécaux sont observées dans la Haute-Bécancour. Plus précisément, c'est à Black-Lake que la densité moyenne de coliformes est maximale (3350 c.f./100 ml.).

La densité moyenne chute à 19 c.f./100 m.l. immédiatement en aval du Lac William, **témoignant ainsi que l'étang Stater, la Lac à la truite et le Lac William servent de bassin de décantation pour les égouts de la Ville de Thetford Mines, causant ainsi des préjudices majeurs à l'environnement aquatique (Bérubé 1999) et des pertes de jouissance à un environnement sain aux citoyens d'Irlande et de St-Ferdinand.**

De par sa contamination élevée, l'utilisation à des fins récréatives (baignades, planches à voile, ski nautique...) est fortement compromise, car la présence de bactéries pathogènes, cyanobactéries etc. peut entraîner des problèmes de

santé tels que : des gastro-entérites, des otites, des dermatites, des conjonctivites etc. .

Bien que tous ces faits soient reconnus depuis longtemps, cette situation inacceptable subsiste jusqu'à ce jour.

Étant donné que ces dommages sont subis de jour en jour à la suite d'actes fautifs répétés en ce qui concerne la cause de la contamination par le surversement des égouts.

Étant donné que la ville de Thetford Mines a la responsabilité de s'assurer que l'utilisation qu'elle fait de ce cours d'eau ne portera pas préjudice aux autres propriétaires riverains ou utilisateurs situés en aval.

En conséquence, ceux-ci ne peuvent être privés de leur droit de recevoir une eau non polluée . (article 19.1, Q-2)

Nous prions donc le MENVIQ et le MAMSL de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour contraindre la ville de Thetford Mines de cesser cette pollution dans la Bécancour.

Vous comprendrez que nous espérons une réponse rapide à notre demande.

Veuillez donc agir en conséquence pour corriger une situation qui perdure depuis trop longtemps.

Le conseil municipal d'Irlande

Bruno Vézina

Bruno Vézina, maire

c.c Ministère de l'Environnement
Ministère des Affaires municipales
Ville de Thetford Mines
Ville de Plessisville
Laurent Lessard député Frontenac
Sylvie Roy, député Lotbinière
Courrier Frontenac

✓ Le Canard du Lac William *couvert*
Le Devoir

Comité de concertation du bassin versant de Bécancour